

MADIÈRE



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°31 - Octobre 2018

ÉDITORIAL

Une rentrée automnale sous un climat encore très estival. Qui pourrait s'en plaindre ? Et pourtant, depuis une quinzaine d'années, notamment à partir de 2003, chacun peut se rendre compte du changement climatique, année après année, avec des périodes estivales plus longues et surtout plus chaudes, voire caniculaires, ressenties à l'échelle planétaire, suivies souvent par des périodes de pluies diluviennes par leurs fortes quantités d'eau tombées en un temps très limité, provoquant des désastres environnementaux et hélas humains, catastrophiques, comme ce fût le cas ces derniers jours chez nos voisins audois.

Incontestablement, **la diminution du gaz à effet de serre** impose obligatoirement des décisions politiques fortes et nécessairement urgentes. **Le charbon** à court terme et **le gazoil** à moyen terme, qui sont deux énergies fossiles très polluantes, sont amenés à disparaître.

La transition énergétique nous dirige vers l'exploitation des **énergies naturelles** appelées «*renouvelables*» et leur développement à

grande échelle avec des techniques appropriées et peu polluantes tels que, **le photovoltaïque, l'éolien, la géothermie et la production «hydroélectrique»** en zone de montagne. Tout cela demande une **prise de conscience individuelle** et une **mobilisation collective internationale**. Voilà un domaine où **l'Union Européenne** doit jouer, plus fortement, le rôle de leader. Malheureusement les deux plus grandes nations de notre planète, les États-Unis et la Chine, sur le plan industriel, qui sont deux gros pollueurs, traînent volontairement les pieds pour opérer cette transition, pour des **raisons nationalistes**. Mais le temps presse et l'homme ne peut plus se permettre de jouer sa survie à la roulette russe. La vie de l'homme et celle de la nature sont étroitement liées et **comme disait Victor Hugo : « C'est une triste chose de songer que la nature nous parle, et que le genre humain ne l'écoute pas ».**

Jean DEJEAN



Conseil municipal

1. Travaux 2018

Voirie : les travaux de rénovation de voirie programmés pour cette année ont été réalisés comme prévu courant juin. **Suite aux violents orages du 16 juillet 2018**, les communes de MADIÈRE, SAINT-MICHEL, LESCOUSSE, LISSAC, SAINT QUIRC, et MAZÈRES ont été classées en «**intempéries**» par la **Préfecture** suivant le rapport de Météo-France attestant d'une **pluviométrie supérieure à quatre-vingt millimètres d'eau tombée en moins d'une heure**. Pour MADIÈRE, les voies communales N°2 en direction de Montégut-Plantaurel et N°3 de l'église à la R.D. 119 seront rénovées par la Communauté de Communes dont le coût des travaux sera subventionné à 30 % par l'état, suite aux dégradations constatées : affaissement de talus, chaussée déformée, aqueducs et fossés entièrement bouchés. Ces travaux sont réalisés courant octobre.

Cimetière : la première tranche de travaux au nouveau cimetière est terminée : **aménagement**

de l'espace Columbarium et du Jardin du Souvenir, l'accès aux **nouveaux emplacements** pour des concessions funéraires et **installation de la grille** avec une double entrée, une piétonne et une pour les véhicules. Nous rappelons que les personnes intéressées par l'**achat de casiers au Columbarium**, doivent s'adresser au secrétariat de la mairie.

2. Décisions prises par le Conseil Municipal.

Dernièrement, le **Conseil Municipal** a décidé d'acquérir plusieurs petites parcelles de terre afin d'**améliorer les structures publiques** qui relèvent des compétences des communes. En premier lieu, pour la

défense contre l'incendie, et conformément à la réglementation actuelle en vigueur, le conseil a décidé d'installer dans les prochains mois, une réserve d'eau, sous forme de citerne souple, sur le **secteur COUNILLAS, CASTANS, GAILLARDOU, LESTRADE, ROUBI**, qui comptera prochainement 14 habitations et plusieurs bâtiments agricoles.

D'autre part, suite à la vente de terrains constructibles, la mairie doit procéder à l'achat, **conformément au plan local d'urbanisme**, d'une bande de terrain entre COUNILLAS et CASTANS prévue pour réaliser l'**élargissement de la voie communale**, afin de faciliter le croisement de véhicules.



3. Révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.)

Suite à la **création du S.C.O.T. de la vallée de l'Ariège** (schéma de cohérence territoriale) qui s'étend de SAVERDUN à TARASCON, toutes les communes membres des Communautés de Communes qui composent le S.C.O.T., doivent **obligatoirement mettre leurs documents d'urbanisme en conformité** avec les prérogatives fixées par ce schéma de cohérence territoriale qui a valeur de document d'urbanisme. Le **Conseil municipal** a donc décidé d'engager la **révision du P.L.U. communal**, qui devrait durer environ 2 ans. Comme lors de l'élaboration de notre P.L.U. (2004 - 2008) qui avait été approuvé le 22 mai 2008, vous serez

informés des dates des différentes **concertations publiques** au cours desquelles vous pourrez notifier sur un document spécifique vos remarques. La première concertation aura lieu au printemps 2019.

4. Recensement de la population.

Les services de l'**I.N.S.E.E. Midi-Pyrénées Occitanie**, nous informent que le prochain recensement de la population et des logements de MADIÈRE sera réalisé, comme prévu, du **14 janvier au 15 février 2019**. C'est **Madame Eliane LOZE** qui sera chargée de la collecte des informations nécessaires pour ce recensement auprès des familles de notre commune. Merci de lui réserver le meilleur accueil. Le recensement de la population réalisé par les **services de l'I.N.S.E.E.** a lieu tous les cinq ans, le prochain est prévu pour **janvier 2024**.

5. Inscriptions sur les listes électorales.

Nous invitons tous les citoyens qui se sont installés dernièrement dans notre commune, à venir **s'inscrire sur les listes électorales** en mairie les lundis de 13h30 à 18h afin de participer aux prochains scrutins, dont celui des élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019.

6. Création d'un écusson

Le conseil municipal a dernièrement officialisé la **création d'un écusson** pour MADIÈRE. Composé de quatre parties qui représentent :



en haut à gauche la **croix de St André** (saint patron de la paroisse), en haut à droite, la **croix occitane de Midi-Pyrénées**, en bas à gauche l'**Occitanie** et en bas droite: le **pèlerin en marche** (à cet égard, le sentier de grande randonnée GR78, pour la section de PAMIERS à PAILHES, est sur le chemin de Compostelle qui passe à deux kilomètres de MADIÈRE). ■

Vie sociale

- R.P.I. du Terrefort

Début septembre, rentrée scolaire au R.P.I. du Terrefort, avec un effectif global de 92 élèves, identiques à celui de 2017, regroupant maternelles et primaires. Sous la direction de quatre enseignants, la répartition des élèves est la suivante:

À l'école de BEZAC, une classe de maternelle grande section et cours primaire de 22 élèves avec Mme LOZE.

Sur le site d'ESCOSE, une classe de maternelle petite section et moyenne section de 25 élèves avec Mme ROUCH. Ensuite une classe de C.E.2 - C.M.1 - C.M.2 de 23 élèves, sous la direction de Mme LASSALLE. Enfin une classe C.M.1 - C.M.2 de 22 élèves avec M. PARIENTE. Pour cette rentrée 2018, MADIÈRE compte 19 élèves au R.P.I. du Terrefort, 2 élèves à Pamiers, 1 à VERNIOLLE et 1 au R.P.I. du PLANTAUREL, soit 23 élèves au total pour l'école publique.

Concernant les sorties scolaires et les projets à venir qui sont programmés, les classes de C.M.1 - C.M.2 et C.E.2 - C.M.1 - C.M.2 ont visité le parc animalier de Saint-Michel le 14 septembre dernier qui seront suivies prochainement par la classe de G.S - C.P. Ensuite, c'est la classe de C.M.1 - C.M.2 qui participera à la journée de «sécurité routière» le 20 novembre prochain à AIGUES-VIVES.

Les élèves de l'école d'ESCOSE auront la possibilité comme chaque année de se rendre à la médiathèque d'ESCOSE une fois par mois pour prendre des livres, mais aussi pour assister à des animations proposées par les personnels bénévoles de la médiathèque. Le samedi 2 février 2019 aura lieu le loto

du R.P.I. qui se déroulera à ESCOSSE.

Le mardi 4 septembre 2019, les élèves de C.M.1 - C.M.2 auront le plaisir de rencontrer un auteur de romans jeunesse en la personne de Claudine AUBRUN.

- Le «mini-golf et jardin des sens». (Communiqué)

Avec près de 500 visiteurs, le bilan de l'année 2018 s'avère très positif. Ouvert au public tous les week-ends du 1er mai au 30 juin et ensuite tous les jours de début juillet à fin août, le Jardin des Sens et le mini-golf ont accueilli plusieurs centres de loisirs, notamment ceux de LAS PARETS à Pamiers et de l'agglomération de MURET. D'autre part, des ateliers de jardinage ont été organisés pour des groupes d'enfants, entre autres ceux de l'hôpital de Pamiers qui ont créé une butte auto fertile et planté des bulbes avec des bombes à graines. Tous ces visiteurs, jeunes et moins jeunes, ont apprécié l'ensemble des jardins et plus particulièrement les jardins asiatique et africain, qui ont été réaménagés. Pour 2019, plusieurs projets sont à l'étude notamment le développement d'ateliers de jardinage écologique, la création d'ateliers ludiques et créatifs aux sein du jardin ainsi que la construction d'un éco-habitat et d'une zone de camping pour l'accueil du public. Le rendez-vous est pris pour début mai 2019.

-Bureau de poste.

Le bureau de poste d'ESCOSE est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h00. Pour d'autres informations, vous

pouvez appeler le 05.34.01.75.87.

- Médiathèque

Nous rappelons que la médiathèque d'ESCOSE, située rue du Couloumié est à la disposition des citoyens du Terrefort et ouverte au public le lundi de 15h à 18h, le mercredi de 15 h à 18 h, et le samedi de 10 h à 12 h.

- Résultats DNB (Diplôme National du Brevet) sur la commune de Madière

- Amandine BECKERS admise mention "assez bien"
- M Yanis MAHE admis mention "bien"
- Hugo MASSAT admis mention "bien"
- Anne-Sophie FRANCOIS admise mention "très bien"
- Joan PARIENTE admis mention "très bien"
- Maillys PAZZOTU admise mention "très bien"

Félicitations à eux; Mission accomplie pour le 1er examen de leur vie qui ne sera sans doute pas le dernier...

- Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Le LAEP est un espace de rencontre autour des jeux ouvert aux enfants entre 0 et 6 ans et leurs parents. Il permet une parenthèse dans le quotidien. Une équipe de professionnels de la petite enfance accueillent petits et grands à chaque séance à Pamiers ou Saint Jean du Falga.

Pour tout renseignement : Les PEP 09
Secrétariat 0532110997
direction.siege@lespep09.org ■

Associations

Assemblée générale

L'association « Bien Vivre à Madière » organise, le mardi 06 novembre 2018 à 20h30 à la salle des Fêtes, son Assemblée Générale ouverte à tous. Les habitants de Madière seront tous les bienvenus...

A l'ordre du jour :

- Renouvellement du bureau,
- rappel des statuts,
- bilan comptable de l'association.

Bien vivre à
Madière

Les bonnes volontés sont attendues pour mettre sur pieds de nouveaux projets : ateliers, videgreniers, vide jouets à

l'approche de Noël, activités sportives, soirée jeux, contes, théâtre, conférences ou toutes autres idées que chacun voudrait mener à terme.

Un accueil chaleureux vous sera réservé, nous vous attendons nombreux et plein d'idées !

Sport

Félicitations à Marie-Charlotte François pour l'obtention en fin de saison de sa ceinture noire de judo.

PS : si vous aussi vous avez des exploits sportifs ou autres à nous faire partager, rendez-vous sur notre site Internet. ■



Infos pratiques

Incinération des végétaux (rappel)

Désormais, c'est le **ministère de la Santé** et non plus le ministère de l'Environnement qui a la responsabilité de la gestion de l'**incinération des végétaux secs et verts** sur pieds ou issus de coupe et de tonte. En résumé, le **brûlage des déchets verts des particuliers et des collectivités** à l'air libre est strictement interdit. Les textes rappellent que l'élimination des déchets verts peut et doit s'effectuer par des procédés respectueux de l'environnement et de la santé : **broyage sur place, apport en déchetterie ou valorisation directe. Le calendrier des brûlages** et période d'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles (hors déchets vert) est le suivant :

- 1) **Interdiction totale de brûlage** du 1er juillet au 15 septembre
- 2) Du 1er janvier au 30 juin et du 16 septembre au 31 décembre, autorisé avec **déclaration préalable** en mairie pour les surfaces inférieures à 15 hectares.
- 3) Pour les surfaces supérieures à 15 hectares, **déclaration et soumis à autorisation**.

Merci de respecter ces prescriptions pour des raisons de sécurité et le bien être de tous

Opération tranquillité absence (rappel)

Depuis quelques années le nombre de cambriolages en milieu rural ne cesse d'augmenter. Ces méfaits concernant le **vol de bijoux et du numéraire** mais aussi **des matériels et matériaux en entreprises**. Devant ce phénomène préoccupant la **Préfecture** nous invite à utiliser le dispositif « **opération tranquillité absence** ». Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de prendre contact avec la **Gendarmerie Nationale de Pamiers**

pour les informer des dates correspondantes aux périodes d'absence de son domicile. La Gendarmerie passera ensuite régulièrement à votre domicile afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion.

Risques d'intoxication au monoxyde de carbone (rappel)

Comme chaque année à l'approche de l'hiver, les services de la Préfecture nous demandent de rappeler aux citoyens, **les risques d'intoxication au monoxyde de carbone**, à l'intérieur des habitations **en période hivernale**, et qui provoque chaque année une centaine de décès. Ces intoxications sont le plus souvent liées à **un défaut de fonctionnement** sur un appareil de chauffage à combustible. Avant la réutilisation de ces appareils, faites intervenir un professionnel pour **faire vérifier et entretenir**, chauffe-eaux, chaudières, inserts, poêles et conduits de fumée ; il est également recommandé **d'aérer ou ventiler les pièces**, ne pas obstruer les grilles d'aération et conduits de fumée même en période de grand froid.

Prolifération des chats errants

Depuis quelques mois, certains propriétaires de la commune, notamment au village et aux alentours, se trouvent confrontés à la présence d'un nombre important **de chats errants** et les problèmes de nuisances qui en découlent. Afin de limiter leur reproduction, la commune vient de signer une convention de partenariat avec la **Fondation 30 Millions d'Amis** qui propose de réaliser à sa charge, la castration des mâles, l'ovariectomie des femelles, ainsi que le tatouage. Ces opérations seront réalisées par des vétérinaires du secteur.

Les personnes intéressées par cette démarche doivent s'adresser à la mairie qui leur donnera la marche à suivre, et mettra à leur disposition une cage pour capturer les chats.

Changement de fréquences de la T.N.T.

Le **6 novembre 2018**, la commune de MADIÈRE sera concernée par le changement de fréquence de la **Télévision Numérique Terrestre (T.N.T.)**. En effet, les foyers qui sont équipés d'une **antenne râteau** pour leur téléviseur, devront pour la plupart d'entre eux, **reprogrammer** les chaînes à partir de la télécommande, comme ce fut le cas le 5 avril 2016, lors du passage à la **Télévision Numérique Terrestre Haute Définition**.

Rappel de quelques coordonnées téléphoniques

VEOLIA eau 05 61 67 19 65 :

uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie

SMECTOM 05 61 68 02 02

N'hésitez pas à contacter le SMECTOM DU PLATAUREL pour le ramassage des encombrants et des déchets verts dont les trois premiers enlèvements (par an) sont gratuits.

Gendarmerie Nationale de Pamiers :

05 34 01 20 70 et le 17 ou le 112 en cas d'urgence.

Le Maire :

Personnel : 05 61 67 12 93

Portable : 06 67 19 89 96

Mairie : 05 61 67 14 50

Site internet : www.madiere.fr ■

Communauté de Communes

- Vous trouverez dans ce bulletin d'informations, un document qui regroupe les principales aides, et les conseils, que la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées apporte en matière de rénovation de l'habitat.

- Site Internet de la Communauté de Communes

Lien pour accéder aux informations générales de la Communauté de Communes : <http://www.cc-paysdepamiers.fr/> ■

ETAT CIVIL

Décès :

- **le 23 juillet 2018** : Odette RHODES, née LAGARDE, est décédée à l'âge de 94 ans. Elle était l'épouse d'Armand RHODES de CATALA. ■